

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 FEVRIER 2016

PRESENTS : Serge CETTOLO, Christian DUTOUR, Marie-Dominique IDRAC, Nathalie CAPPELLARO, Thierry DECHERY, Laurent SABATIER, Martine ULIAN, Carole CENSIER, Alain BEGUE,

ABSENTS : Yves OLIVE, Eric ZANET

secrétaire de Scéance : Carole CENSIER

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu précédent,

Devis travaux :

- Rampe handicapés
- Peinture aire de jeux et salle des fêtes

Demandes de subventions :

- Cimetière, (réserves parlementaires) – délibération
- FRI et conseil départementale (aire de jeux – salle des fêtes)

Approbation du devis du cimetière,

Vote de compte administratif,

Vote du compte de gestion,

Affectation du résultat

Questions diverses

Approbation du compte rendu précédent : Accepté à l'unanimité

Devis travaux :

- Rampe handicapés : devis de la Sté QUERIN Jacky pour un montant de 984.96 € TTC accepté à l'unanimité par les membres du conseil.
- Peinture aire de jeux et salle des fêtes : devis de la SARL MULTI BAT 31 pour un montant de 8142 € TTC accepté à l'unanimité par les membres du conseil.

Cimetière :

Le devis d'ELABOR va être revu pour faire le caveau qui deviendra un dépositaire. L'ossuaire sera fait par BALEUR.

Affectation du résultat :

Vote du compte de gestion : report pour le prochain conseil

Vote de compte administratif

Dépenses d'Investissement

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'autorisation de permettre au maire de payer les factures d'investissement avant le vote du budget 2016.

Questions diverses

A compter du 1^{er} janvier 2016, le taux de l'indemnité de fonction allouée aux maire de toutes les communes sera fixé automatiquement à son taux maximum, sans qu'il soit nécessaire de prendre une délibération (article L2123-23 du code Général des collectivités Territoriales modifié par la LOI n° 2015-366 du 31 mars 2015-art. 3)

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le conseil municipal ne pourra en aucun cas diminuer l'indemnité de fonction du maire.

FIN DE LA REUNION : 23h00